

RF Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/12/2023 011-211101720-20231205-DE_2023_909_BIS-DE

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du mardi 05 décembre 2023

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 28/11/2023

Présents : 13

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Aida PENELA, Sylvain RIVIER, Claude SANTORO

Représentés: Virginie FONGARO, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents:

Objet: Suppression régie n°97 ANIMATION - DE_2023_909_BIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de suppression de régies émise par la Direction Générale des Finances publiques.

La commune a en effet été invitée à clôturer la régie ANIMATION pour laquelle aucune opération comptable n'a été enregistrée depuis plus de 5 ans.

Vu la délibération en date du 08/12/2009 portant création de la Régie Animation

Considérant le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics, qui précise que le dépôts des recettes doivent se faire à minima une fois par mois.

Considérant que la commune n'a pas pour projet d'organiser des manifestations tous les mois.

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer cette régie

Ayant ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après délibération

DECIDE de supprimer la Régie 97 ANIMATION

AUTORISE Madame Le Maire et le comptable public du SGC de Narbonne à procéder à l'exécution de la présente décision.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré

Madame le Maire

Béatrice BORT

